

RCS : VERSAILLES

Code greffe : 7803

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VERSAILLES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 01392

Numéro SIREN : 848 801 189

Nom ou dénomination : 2BS FERMETURES

Ce dépôt a été enregistré le 27/12/2020 sous le numéro de dépôt 30435

Période du 01/02/2019 au 31/12/2019

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2019 (11 mois)				Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations corporelles	11 917	687	11 230	16,29		
Immobilisations financières						
ACTIF IMMOBILISÉ	11 917	687	11 230	16,29		
Matières premières, approv., en cours de production						
Marchandises						
Avances et acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	11 526		11 526	16,72		
Autres créances	3 866		3 866	5,61		
Valeurs mobilières de placement						
Banques, C.C.P., et autres disponibilités	40 462		40 462	58,70		
Caisse						
Charges constatées d'avance	1 846		1 846	2,68		
ACTIF CIRCULANT	57 699		57 699	83,71		
TOTAL GÉNÉRAL ACTIF	69 616	687	68 929	100,00		

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2019 (11 mois)		Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	
Capital social ou individuel (dont versé : 8 000)		8 000	11,61	
Ecart de réévaluation				
Réserve légale				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice		42 550	61,73	
Provisions réglementées				
CAPITAUX PROPRES		50 550	73,34	
Provisions pour risques et charges				
Emprunts et dettes assimilées				
Avances et acomptes reçus sur commande en cours				
Fournisseurs et comptes rattachés		4 924	7,14	
Autres dettes		13 455	19,52	
Produits constatés d'avance				
DETTES		18 379	26,66	
TOTAL GÉNÉRAL PASSIF		68 929	100,00	



Période du 01/02/2019 au 31/12/2019

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT		Exercice clos le 31/12/2019 (11 mois)		Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)		Variation absolue (11 / 12)		%	
		Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%	
Ventes de marchandises									
Production vendue biens									
Production vendue services									
			97 384	100,00			97 384		N/S
Chiffres d'Affaires Nets			97 384	100,00			97 384		N/S
Production stockée									
Production immobilisée									
Subventions d'exploitation reçues									
Autres produits			5	0,01			5		N/S
Total des produits d'exploitation hors T.V.A.			97 389	100,01			97 389		N/S
Achats de marchandises (y compris droits de douane)									
Variation de stock (marchandises)									
Achats de matières premières et autres approvisionnements									
Variation de stock (matières premières et autres approv.)									
Autres achats et charges externes			42 342	43,48			42 342		N/S
Impôts, taxes et versements assimilés			544	0,56			544		N/S
Rémunérations du personnel									
Charges sociales									
Dotations aux amortissements			1 472	1,51			1 472		N/S
Dotations aux provisions									
Autres charges			37	0,04			37		N/S
Total des charges d'exploitation			44 394	45,59			44 394		N/S
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			52 994	54,42			52 994		N/S
Produits financiers									
Produits exceptionnels			4 167	4,28			4 167		N/S
Charges financières									
Charges exceptionnelles			4 240	4,35			4 240		N/S
RÉSULTAT AVANT PARTICIPATION ET IS			52 921	54,34			52 921		N/S
Participation des salariés									
Impôts sur les bénéfices			10 371	10,65			10 371		N/S
Total des Produits			101 555	104,28			101 555		N/S
Total des Charges			59 005	60,59			59 005		N/S
RÉSULTAT NET			42 550	43,69			42 550		N/S
			<i>Bénéfice</i>						
Dont Crédit-bail mobilier									
Dont Crédit-bail immobilier									



PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 6 JUILLET 2020

Monsieur Romain BOURGEOLET, associé unique de la SAS sus-désignée a, en sa qualité de Président établi et arrêté les comptes de l'exercice clos le 31/12/2019.

L'associé unique a pris les décisions suivantes portant sur :

L'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2019;
L'affectation du résultat dudit exercice ;
La constatation des conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ;

PREMIERE DECISION

L'associé unique approuve les comptes annuels, à savoir le bilan et le compte de résultat, arrêtés le 31/12/2019 ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

Il prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39- 4 du Code général des impôts.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice comme suit :

Résultat de l'exercice	42 550.03 €
Total à affecter	42 550.03 €

A la réserve légale pour	800.00 €
Aux réserves libres pour	41 750.03 €

Cet exercice étant le premier, il n'a été distribué aucun dividende au titre des trois exercices précédents

TROISIEME DECISION

L'associé unique déclare qu'aucune convention visée à l'article L. 227-10 du Code de commerce n'est intervenue au cours de l'exercice.

QUATRIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'associé unique.

Certifié conforme

Le Président

